

Des garanties de fiabilité et de professionnalisme

Vous dirigez un centre de langue

Vous souhaitez :

- développer votre clientèle,
- valoriser votre image,
- enrichir vos pratiques professionnelles.

Le label *Qualité français langue étrangère*

- garantit la qualité de vos prestations,
- soutient votre promotion en France et à l'étranger,
- fédère votre équipe autour d'une démarche qualité.

Le label *Qualité français langue étrangère*, c'est aussi :

- une reconnaissance nationale et internationale,
- un réseau de promotion institutionnelle à l'étranger,
- une communauté de 95 centres labellisés,
- une équipe d'experts à votre service,
- des outils de communication pour vous soutenir,
- des instances de concertation.



Renseignements et inscriptions

Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Département langue française
1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex

qualitefle@ciep.fr

01 45 07 63 65

www.qualitefle.fr

 Label_FLE

 www.facebook.com/label.fle

Label *Qualité*
français langue étrangère



UN LABEL
POUR LES
CENTRES DE
FRANÇAIS
LANGUE
ÉTRANGÈRE
EN FRANCE

Vous trouverez une information complète sur
www.qualitefle.fr

Un label délivré par trois ministères

Le label *Qualité français langue étrangère* est le résultat d'une démarche d'assurance qualité engagée conjointement par les membres de la **commission interministérielle de labellisation** qui délivre le label :

- le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)
- le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE),
- le ministère de la culture.

Créé en 2007, par décret ministériel, il permet :

- au grand public, d'identifier des centres dispensant des cours de français et des services dont la qualité est garantie,
- aux centres de langue, de bénéficier d'une reconnaissance officielle de la qualité de leurs prestations et d'une promotion institutionnelle.

La gestion du label est assurée par le **CIEP**, établissement public du ministère de l'éducation nationale.

Elle est encadrée par un **conseil d'orientation**, organe de concertation qui réunit, sous la présidence du délégué général à la langue française et aux langues de France, des représentants des trois ministères de tutelle, des professionnels et des experts du FLE et de l'assurance qualité.

Un **groupe de travail permanent** auquel participent des représentants des centres labellisés (ADCUEFE, Alliance française Paris Île-de-France, Groupement FLE, SOUFFLE et UNOSEL) élabore des propositions pour l'évolution des procédures et des outils.

L'obtention du label

Comment le label est-il attribué ?

Votre centre doit répondre à des **critères de recevabilité** pour se porter candidat à la labellisation.

Une fois votre **candidature** validée, vous vous préparez à la labellisation en utilisant les outils du label mis à votre disposition.

Un **audit sur site** vérifiera la conformité de vos prestations aux standards de qualité exigés par le référentiel. L'audit et le référentiel portent sur cinq domaines :

Accueil - Locaux - Gestion - Enseignants - Formations

La commission interministérielle de labellisation prononcera sa décision sur la base du rapport d'audit.

Quels sont les délais ?

Après enregistrement de votre candidature, il vous revient de proposer une date pour l'audit dans un **délaï compris entre 6 semaines et 12 mois**.

La première commission interministérielle (CIL) après l'audit se prononcera sur votre demande.

Le label est attribué pour une **durée de 4 ans**.

Quels sont les tarifs ?

Votre chiffre d'affaires	Votre participation annuelle
≤ 150 000 €	1 600 €
Entre 150 001 et 300 000 €	2 400 €
Entre 300 001 et 500 000 €	3 000 €
> 500 001 €	3 750 €

Lors de la première inscription, des frais de dossier de 550 € vous seront facturés.

Les avantages du label

Un appui à la construction de votre démarche qualité

- un accompagnement à chaque étape du processus,
- des outils à votre disposition pour élaborer un plan d'amélioration continue (référentiel, grille d'auto-évaluation, manuel du centre candidat, manuel d'audit),
- des informations techniques et professionnelles régulièrement actualisées (site professionnel dédié, lettre d'information),
- des échanges et témoignages au sein de la communauté des centres labellisés.

Une promotion institutionnelle

- un site grand public en 5 langues : www.qualitefle.fr,
- un guide des centres labellisés imprimé et diffusé à 15 000 exemplaires,
- le droit d'utiliser le logo du label *Qualité français langue étrangère*,
- la promotion auprès du réseau français de coopération internationale (ambassades, Institut français, Campus France...), des collectivités territoriales et des établissements d'enseignement supérieur,
- une diffusion d'informations dans le cadre de salons,
- une présence sur les réseaux sociaux,
- des informations à destination des collectivités territoriales,
- une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.